

complémentaire sur celles des matières prévues par notre arrêté du 29 juin 1895 (première épreuve des examens combinés) qui n'auront pas fait l'objet de la première épreuve de leur examen de candidature en sciences naturelles.

» La même autorisation est accordée aux récipiendaires qui auraient subi, soit dans une université, soit devant un jury constitué par le gouvernement, la première épreuve de l'examen de candidat en sciences naturelles préparatoire au doctorat ou à la pharmacie. »

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur et de l'instruction publique M. J. DE TROOZ est chargé de l'exécution du présent arrêté.

405. — 2 OCTOBRE 1899. — Arrêté ministériel. — Service d'avis téléphoniques. — Extension. (Monit. du 4 octobre 1899.)

Le ministre de l'industrie et du travail, chargé par intérim du portefeuille du département des chemins de fer, postes et télégraphes (M. J. LIEBAERT),

Vu l'arrêté royal du 23 mars 1897 relatif à l'institution, dans le régime intérieur, d'un service d'avis téléphoniques;

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 1897 fixant les conditions de fonctionnement du susdit service,

Arrête :

Article unique. La remise des avis téléphoniques peut être organisée dans tout bureau téléphonique, ainsi que dans tout bureau télégraphique disposant d'un poste téléphonique raccordé à un réseau, lorsque cette organisation est compatible avec l'exécution du service du bureau considéré.

L'administration des télégraphes détermine les bureaux qui assurent la remise des avis téléphoniques.

La direction générale des télégraphes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

406. — 5 OCTOBRE 1899. — Loi portant approbation de divers contrats rela-

(1) Session de 1898-1899.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 22 août 1899, no 292. — Amendement. Séance du 22 août 1899, no 295. — Rapport. Séance du 28 septembre 1899, no 312.

Annales parlementaires. — Amendements. — Discussion et adoption. Séance du 3 octobre 1899.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Texte du projet de loi, no 145. — Rapport. Séance du 4 octobre 1899, no 146.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 octobre 1899.

tifs à des biens domaniaux et autorisation de conclure certaines conventions ayant pour objet des biens de même nature (1). (Moniteur du 6 octobre 1899.)

407. — 6 OCTOBRE 1899. — Union postale universelle. (Monit. du 6 octobre 1899.)

La colonie britannique de la Jamaïque a adhéré, sous certaines réserves, à l'arrangement de Washington du 15 juin 1897, concernant l'échange des lettres et des boîtes avec valeur déclarée.

Cette adhésion a sorti ses effets le 1^{er} octobre 1899.

La République du Salvador a adhéré à la Convention postale universelle, à l'arrangement concernant le service des mandats de poste et à la convention concernant l'échange des colis postaux, signés à Washington le 15 juin 1897.

Certifié par le secrétaire général du ministère des affaires étrangères,

Bon LAMBERMONT.

408. — 7 OCTOBRE 1899. — Loi allouant des crédits supplémentaires aux budgets des exercices 1898 et 1899 et autorisant des transferts et des régularisations au budget de l'exercice 1898 (2). (Moniteur du 8 octobre 1899.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Budget de l'exercice 1898.

I. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 1^{er}. Il est ouvert, pour être rattachés au budget de l'exercice 1898, des cré-

(2) Session de 1898-1899.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 4 juillet 1899, no 227. — Amendement du gouvernement. Séance du 8 août 1899, no 279. — Rapport. Séance du 18 août 1899, no 291.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 3 octobre 1899.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Texte du projet de loi, no 142. — Rapport. Séance du 4 octobre 1899, no 143.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 octobre 1899.

dits supplémentaires montant à la somme de sept millions quatre cent nonante-deux mille cinq cent vingt-quatre francs soixante-neuf centimes (fr. 7,492,524-69), à affecter au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1894 et antérieurs) et à des exercices clos (1895, 1896 et 1897), ainsi qu'au paiement de dépenses afférentes à l'exercice 1898.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du trésor, sont répartis de la manière suivante, par ministère, conformément au tableau A annexé à la présente loi :

Ministère de la justice.	fr. 53,300 »
Ministère des affaires étrangères . .	148,640 45
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	207,433 80
Ministère de l'agriculture et des travaux publics	4,525,457 20
Ministère de l'industrie et du travail	415,000 »
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	4,888,802 49
Ministère de la guerre	186,236 40
Ministère des finances	367,452 35
Ensemble. . fr.	7,492,524 69

II. — TRANSFERTS.

Art. 2. Sont autorisés, à concurrence d'une somme de un million deux cent vingt-six mille trois cent dix-neuf francs neuf centimes (fr. 1,226,319-09), les transferts au budget de l'exercice 1898 détaillés au tableau B annexé à la présente loi et répartis par ministère, ainsi qu'il suit :

Ministère de la justice.	fr. 492,350 »
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	124,535 16
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	624,369 12
Ministère de la guerre	285,064 81
Ensemble. . fr.	1,226,319 09

III. — RÉGULARISATIONS.

Art. 3. Le ministre de la justice est autorisé à imputer sur l'article 19 (Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle

et de police, etc.) du budget de son département pour l'exercice 1898, à concurrence de quarante-six mille francs (46,000 francs), des créances dues au département des chemins de fer pour des transports de voitures cellulaires effectués pendant les années 1894, 1895 et 1896.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1898 :

1° A charge de l'article 43 (Décorations civiques : achat des insignes, etc.), une somme de cinquante francs quarante centimes (fr. 50-40), pour frais de transport, en 1897, de sauveteurs décorés ;

2° A charge de l'article 94 (Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire ; traitement, etc.), une somme de trois cent douze francs cinquante centimes (fr. 312-50), représentant le traitement dû au second secrétaire et à l'archiviste-bibliothécaire du conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire, pendant le quatrième trimestre de 1898 ;

3° A charge de l'article 96 (Traitement de l'inspecteur, etc., des économats des écoles normales, etc.), une somme de seize cent vingt-cinq francs (1,625 francs), représentant le traitement dû au second inspecteur des écoles normales primaires, pendant le quatrième trimestre de 1898 ;

4° A charge de l'article 97 (Frais de voyage de l'inspecteur, etc.), une somme de cinq cent vingt et un francs quarante centimes (fr. 521-40), représentant les frais de voyage dus au même inspecteur pendant la dite période ;

5° A charge de l'article 109 (Part de l'État dans les augmentations périodiques, etc., accordées à des instituteurs communaux ou adoptés), une somme de quarante mille francs (40,000 francs), restant due à certaines communes, à titre de part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des insti-

tuteurs communaux ou adoptés, pour les années 1896 et 1897.

Art. 5. Le ministre de l'agriculture est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1898, à charge de l'article 9 (Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité, etc.), une somme de cinq cents francs (fr. 500), montant des indemnités restant dues pour l'exercice 1896.

Art. 6. Le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1898 :

1° A charge de l'article 16 (Chemins de fer. — Voies et travaux. — Outils, ustensiles et objets divers, etc.), une somme de onze mille deux cent septante-neuf francs dix-neuf centimes (fr. 11,279-19), pour l'établissement, effectué en 1893, d'un tablier métallique sur le Hoyoux, entre Marchin et Régisse;

2° A charge de l'article 26 (Chemins de fer. — Transports. — Publicité commerciale), une somme de huit cent un francs soixante-neuf centimes (fr. 801-69), représentant des frais d'insertions, d'annonces et de commissions sur la vente des billets de voyageurs se rapportant à l'exercice 1897;

3° A charge de l'article 39 (Postes. — Indemnités et remboursements du chef des dépôts, etc., confiés à la poste), une somme de vingt francs (20 francs), pour remboursement partiel d'un mandat payé à un faussaire.

Art. 7. Le ministre de la guerre est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1898 :

1° A charge de l'article 31 (Traitements divers et honoraires), une somme de six mille cent soixante et un francs soixante-huit centimes (fr. 6,161-68), montant de deux créances arriérées;

2° A charge de l'article 33 (Pensions et secours), une somme de cinquante-trois francs cinquante et un centimes (fr. 53-51), mon-

tant d'un mandat de paiement périmé émis par l'intendant ordonnateur, à Bruxelles, au profit d'un militaire, pour pension provisoire du 1^{er} octobre au 13 novembre 1897.

Art. 8. Le ministre des finances et des travaux publics est autorisé à imputer :

1° A charge du budget de son département pour l'exercice 1898 :

A. Sur l'article 3 (Honoraires des avocats, etc.), une somme de mille cent vingt-deux francs cinquante-sept centimes (fr. 1,122-57), représentant des frais de justice, etc., dus par l'administration de la trésorerie et de la dette publique et par l'administration de l'enregistrement et des domaines et se rapportant à des exercices clos;

B. Sur l'article 29 (Administration de l'enregistrement. — Remises des receveurs), une somme de cinq francs quatre-vingt-sept centimes (fr. 5-87), montant des remises dues à un receveur de l'enregistrement sur des recettes faites en 1896 et 1897;

C. Sur l'article 31 (Dépenses du domaine), une somme de cinquante-six francs trente-trois centimes (fr. 56-33), montant de diverses créances arriérées relatives au service du domaine;

2° A charge de l'article 7 (Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits, etc.) du budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1898, une somme de trente-sept francs cinquante-huit centimes (fr. 37-58), se rapportant à des créances afférentes à des exercices clos.

Budget de l'exercice 1899.

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE.

Art. 9. Le budget du ministère de l'agriculture pour l'exercice 1899 est augmenté d'une somme de trente-cinq mille francs (fr. 35,000), à rattacher à l'article 28.

DISPOSITIONS DIVERSES.

Art. 10. Il est ajouté au budget des recettes et des dépenses pour ordre de l'exer-

cice 1899, dont elle formera l'article 85bis sous le libellé : « Participation des administrations reesortissant au ministère de l'agriculture et au ministère des finances et des travaux publics à l'Exposition de Paris de 1900 », une somme de douze mille huit cent soixante-dix francs cinquante-six centimes (fr. 12,870-56), montant des reliquats disponibles à la fois sur le produit des taxes d'emplacement et sur le produit de la loterie de l'Exposition universelle d'Anvers de 1894.

Art. 11. Le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes est autorisé à imputer sur les crédits mis à sa disposition :

1° Par le budget des recettes et des dépenses extraordinaires :

A. Une somme de douze mille huit francs soixante-cinq centimes (fr. 12,008-65), représentant les honoraires dus, pour la période 1890-1893, à M. Leclercq, receveur des domaines, qui a procédé à des négociations pour l'achat des immeubles nécessaires à l'aménagement des stations d'Anvers-Sud, d'Anvers-Nord et d'Anvers-Est ;

B. Une somme de deux cent soixante-treize francs soixante centimes (fr. 273-60), représentant les honoraires dus pour 1894 à M. S. Defoin, qui a occupé dans un procès en expropriation d'immeubles pour l'aménagement de la station de Jemelle ;

2° Par le budget des recettes et des dépenses pour ordre :

A. Une somme de quarante et un francs

(41 francs), représentant la valeur payée par avance à la Compagnie du Nord, d'une sonnerie trembleuse installée en 1888 à la station de Mouscron ;

B. Une somme de trente-six francs (36 fr.), due aux sieurs Spineux et C^{ie}, pour rectification d'une erreur commise à leur préjudice en 1893 et 1894.

Art. 12. Il est ouvert au ministère des finances et des travaux publics, pour être rattaché au budget des recettes et des dépenses extraordinaires, un crédit de trois cent mille francs (300,000 francs), destiné à payer une indemnité judiciaire aux entrepreneurs des travaux de construction de l'hôtel de l'administration des chemins de fer à Bruxelles.

Art. 13. Le ministre de l'agriculture est autorisé à imputer, sur l'article 78 du budget des recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1899, ainsi libellé : « Inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays. — Produits des droits de contrôle. — Service de la surveillance sanitaire à la frontière », les dépenses à résulter d'étables à construire à la frontière en vue de la quarantaine du bétail importé.

Art. 14. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*. Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances et des travaux publics, M. P. DE SMET DE NAEYER.)

TABLEAU A.

Tableau des crédits supplémentaires aux budgets de l'exercice 1898, pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1894 et antérieurs) et à des exercices clos (1895, 1896 et 1897), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1898.

BUDGET de l'exercice 1898.				MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles		MINISTÈRES ET SERVICES.	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.	des exercices 1897 et antérieurs.	de l'exercice 1898.
1 ^o MINISTÈRE DE LA JUSTICE.					
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>					
IX	»	42	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat fr.	40,000 »
»	XIIb	»	60	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos	4,300 »
2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>					
XIII	»	65	»	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. — Achèvement	» 9,200 »
Total pour le ministère de la justice. fr.				44,300 »	9,200 »
2 ^o MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.					
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>					
I	»	3	»	Matériel. fr.	» 4,500 »
V	»	32	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	» 1,000 »
»	»	33	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels.	» 133,000 »
VIII	»	43	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent	» 1,000 »
2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>					
»	IX	»	44	Subside à la conférence internationale sur le régime des sucres	» 9,140 45
Total pour le ministère des affaires étrangères. fr.				»	148,640 45

1899.

22

BUDGET de l'exercice 1898.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1897 et antérieurs.	de l'exercice 1898.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
3 ^e MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I	»	6	»	Frais de route et de séjour, etc. fr.	» 209 35	
II	»	7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, etc.	» 29,000 »	
IV	»	22	»	Frais de route et de tournées, missions, fournitures et travaux, etc.	900 » 8,000 »	
V	»	28	»	Frais à rembourser au département des chemins de fer, etc., du chef du transport des électeurs, etc.	» 6,000 »	
VII	»	32	»	Inspection générale, etc.; frais de bureau, etc.	» 3,200 »	
X	»	32	»	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions, etc.	» 11,819 97	
XI	»	64	»	Bourses universitaires; bourses de voyage, etc.	» 4,000 »	
XII	»	79	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, etc.	» 2,691 20	
»	»	86	»	Etablissements communaux, etc., pour garçons. — Subsidés, etc.	» 602 50	
»	»	87	»	Etablissements communaux, etc., pour filles. — Subsidés	» 2,310 69	
»	»	91	»	Publication d'ouvrages classiques, etc.; missions, etc.	165 20 815 99	
»	»	92	»	Frais de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'Etat	» 216 75	
XIII	»	99	»	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. — Traitements de disponibilité, etc.	10,422 18 »	
XIV	»	118	»	Dépenses imprévues non libellées au budget, etc.	1,750 » »	
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
XV	»	119	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, etc., des nouveaux locaux universitaires	16,395 » 32,783 91	
»	»	»	123	Enseignement primaire. — Indemnité et capital constitutif d'une rente annuelle et viagère à inscrire au grand-livre de la dette publique au profit d'une ancienne élève de l'école normale de l'Etat à Tournai, victime d'un accident survenu au dit établissement	72,633 06 »	
»	»	»	124	Ameublement des hôtels des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg	3,500 » »	
Total pour le ministère de l'intérieur et de l'instruction publique . . . fr.					105,785 44 101,650 36	
4 ^e MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I	»	5	»	Honoraires des avocats du département. fr.	1,850 » 1,500 »	
III	»	9	»	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du payement de ces indemnités, etc.	» 150,000 »	

BUDGET de l'exercice 1898.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1897 et antérieurs.	de l'exercice 1898.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
»	»	10	»	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée, etc. fr.	»	65,000 »
»	»	16	»	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat ; frais de la commission de surveillance et des jurys ; bourses d'études	»	3,770 »
IV	»	23	»	Traitements du personnel ; indemnités ; frais de route et de séjour ; frais de bureau ; dépenses diverses	»	5,315 »
»	»	26	»	Terrains incultes ; défrichement ; mise en valeur ; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs ; subsides aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses	»	25,000 »
»	»	28	»	Pisciculture ; repeuplement des cours d'eau ; dépenses diverses	»	7,500 »
VIII	»	36	»	Entretien des routes et des plantations ; établissement et entretien des parcs publics et des squares ; frais d'expertise. Etablissement de voies cyclables. Améliorations et redressement de routes ; subsides	339,140 83	262,000 »
»	»	37	»	Travaux de plantations nouvelles ; frais d'expertise	499 94	»
»	»	38	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat ; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.	38,118 04	309,162 50
»	»	44	»	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables	372 94	161 50
»	»	45	»	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux ; boisement des dunes domaniales	40,762 16	200,000 »
»	»	50	»	Études de projets ; frais de levés de plans ; achats d'instruments, de cartes et de livres ; matériel, impressions ; frais d'adjudication, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. Frais divers de mission	33 77	»
»	»	52	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres ; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication, etc.	314 55	8,897 77
IX	»	62	»	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges ; dépenses diverses	»	10,000 »
»	»	68	»	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments ; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc. ; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	»	19,839 79
»	»	71	»	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres ; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs ; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau ; achat d'instruments ; compte rendu des séances générales ; indemnités des sténographes et frais de publication	»	3,000 »

BUDGET de l'exercice 1898.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1897 et antérieurs.	de l'exercice 1898.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
XII	»	85	»	Écoles moyennes pratiques d'horticulture et d'agri- culture de l'Etat à Gand et à Vilvorde. Travaux complémentaires d'amélioration. Construction de serres fr.	1,094 88	»
»	»	88	»	Bois domaniaux du cantonnement de Spa. Travaux exceptionnels d'amélioration des peuplements et de la vidange	»	10,700 »
»	»	94	»	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand; restaura- tion du monument	»	14,000 »
»	»	106	»	Ruines de l'abbaye d'Aulne	2,423 53	»
»	»	»	112	Acquisition d'une ancienne poterne, avec terrain et bâtiment, située à Humelghem	5,000 »	»
				Total pour le ministère de l'agriculture et des travaux publics fr.	429,610 64	1,095,846 56
				5 ^e MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
IV	»	12	»	Traitements du personnel. Frais d'intérim et d'ins- pection fr.	»	2,500 »
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
X	»	»	43	Exposition de Bruxelles de 1897. Garantie du gou- vernement due en vertu de l'article 41 de la loi du 11 septembre 1895 Dépenses diverses.	98,500 »	14,000 »
				Total pour le ministère de l'industrie et du travail fr.	98,500 »	16,500 »
				6 ^e MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
				Chemins de fer :		
II	»	7	»	Services communs. — Traitements, etc. fr.	»	10,900 »
»	»	9	»	— Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, etc.	»	174,570 »
»	»	40	»	— Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	»	67,000 »
»	»	»	40 ¹	— Subside à la caisse d'assu- rance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand-Central belge.	»	88,000 »
»	»	42	»	— Conférences des chemins de fer belges, etc.	»	16,200 »
»	»	43	»	Voies et travaux. — Traitements, etc.	»	94,190 »
»	»	44	»	— Salaires des agréés, etc.	»	122,600 »

BUDGET de l'exercice 1898.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1897 et antérieurs	de l'exercice 1898.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
»	»	17	»	Traction et matériel. — Traitements, etc. fr.	»	38,180 »
»	»	18	»	— Salaires des agréés, etc. . .	»	1,062,560 »
»	»	19	»	— Primes.	4,049 65	126,000 »
»	»	20	»	— Combustible, etc.	»	666,850 »
»	»	21	»	— Entretien, réparation et re- nouvellement du matériel.	»	176,569 19
»	»	22	»	Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés. — Traitements, etc.	»	331,380 »
»	»	24	»	Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés. — Primes, etc. . . .	»	22,730 »
»	»	25	»	Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés. — Frais d'exploita- tion, etc.	»	154,500 »
»	»	27	»	Transports. Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés. — Pertes et avari- es, etc.	497,126 »	499,000 »
»	»	28	»	Perception des recettes et contrôles. — Traite- ments, etc.	»	68,430 »
»	»	29	»	Perception des recettes et contrôles. — Salaires des agréés, etc.	»	3,340 »
				Postes, télégraphes et téléphones :		
III	»	35	»	Postes. — Traitements, etc.	»	35,900 »
»	»	40	»	Postes. — Matériel, etc.	»	49,051 69
				Marine :		
IV	»	48	»	Traitements, etc.	»	11,500 »
»	»	51	»	Traction et matériel.	»	433,500 »
VIII	»	55	»	Secours à d'anciens employés, etc.	»	5,000 »
IX	»	56	»	Dépenses imprévues, etc.	140 11	57,500 »
				Chemins de fer :		
	X	»	57	Rachat des approvisionnements de la ligne Gand- Eecloo	2,035 85	»
	»	»	58	Rachat des approvisionnements du réseau Liégeois- Limbourgeois	27,500 »	»
				2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.		
	XI	»	59	Marine. — Fourniture d'une coque en bois de bateau pilote.	»	42,500 »
Total pour le ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. fr.					530,851 61	4,357,950 88

Loi du 16 avril 1898, art. 2, § 5, 2^e.
Loi du 27 juin 1897, art. 2, § 4, 2^e.

BUDGET de l'exercice 1898.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1897 et antérieurs.	de l'exercice 1898.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
					7 ^e MINISTÈRE DE LA GUERRE.	
					1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>	
VII	»	23	»	Matériel du génie fr.	226 21	»
VIII	»	24	»	Pain et viande	»	162,140 »
»	»	28	»	Transports généraux. — Moyens de transport aux troupes en marche	145 »	»
IX	»	32	»	Frais de route, de séjour et de représentation	»	22,880 19
XI	»	34	»	Dépenses imprévues non libellées au budget	845 »	»
Total pour le ministère de la guerre. . fr.					1,216 21	185,020 19
					8 ^e MINISTÈRE DES FINANCES.	
					1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>	
I	»	4	»	Frais de tournées, etc. fr.	»	1,505 05
»	»	6	»	Matériel.	5,147 30	37,000 »
»	»	9	»	Service de la monnaie.	»	2,000 »
»	»	10	»	Documents statistiques	12,500 »	»
III	»	17	»	Service des douanes et de la recherche maritime.	1,000 »	154,300 »
»	»	22	»	Indemnités, primes et dépenses diverses	»	104,000 »
»	»	24	»	Matériel.	»	50,000
Total pour le ministère des finances fr.					18,647 30	348,805 05
— — de la justice					44,300 »	9,200 »
— — des affaires étrangères					»	148,640 45
— — de l'intérieur et de l'instruction publique					105,785 44	101,650 36
— — de l'agriculture et des travaux publics					429,610 64	1,095,846 56
— — de l'industrie et du travail					98,500 »	16,500 »
— — des chemins de fer, postes et télégraphes					530,881 61	4,357,950 88
— — de la guerre					1,216 21	185,020 19
Ensemble. . fr.					1,228,911 20	6,263,613 49

TABLEAU B.

Tableau des transferts à opérer au budget de l'exercice 1898.

MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
1 ^o Ministère de la justice fr.	40	43,000 »	3	40,000 »
	23	45,000 »	5	2,800 »
	24	90,000 »	18	200 »
	46	42,000 »	31	200 »
	57	2,350 »	42	131,000 »
			44	500 »
			45	5,000 »
			49	22,000 »
			50	50 »
			51	3,600 »
			52	7,000 »
			53	4,000 »
			59	6,000 »
		492,350 »		492,350 »
2 ^o Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	17	4,397 »	46	4,397 »
	21	5,216 16	20	5,216 16
	30	4,000 »	29	4,000 »
	34	90,000 »	33	40,000 »
			35	75,000 »
	41	25,000 »		
	67	4,922 »	62	622 »
		1,922 »	71	4,300 »
		424,535 16		424,535 16
3 ^o Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	8	46,200 »	43	5,600 »
	11	45,000 »	48	187,650 »
	16	390,520 84	21	390,520 84
	23	430,000 »	35	3,825 »
	26	25,648 34	40	36,773 34
	31	5,600 »		
	37	44,400 »		
		624,369 42		624,369 42
4 ^o Ministère de la guerre	4	24,000 »	3	2,460 »
	8	57,045 »	4	19,278 »
	9	46,875 »	6	20,245 »
	12	453,980 »	7	2,960 »
	15	430 »	11	9,960 »
	17	510 »	13	24,660 »
	18	2,430 »	14	129,760 »
	25	13,870 »	28	16,400 »
	29	2,765 »	32	35,324 84
	31	5,713 32	34	24,020 »
	33	40,476 49		
		285,064 84		285,064 84
Total pour le ministère de la guerre fr.		492,350 »		492,350 »
— — de la justice				
— — de l'intérieur et de l'instruction publique		424,535 16		424,535 16
— — des chemins de fer, postes et télégraphes		624,369 42		624,369 42
Ensemble. . fr.		4,226,319 09		4,226,319 09